

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire des Monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mmes Viviane DUPEUX, Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mmes Fabienne VALENT-GIRAUD, Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Michel SAUVAGE, M. Bernard LEFEVRE à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Olivia BOULANGER à Mme Sabine ADRIEN, Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Ludovic PINGAUD, M. Erwan GARGADENNEC à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Célia BOIRON à M. Xavier BIDAN, Mme Corinne COMMERNAT à M. Jacques VELGHE, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER à Mme Patricia GODARD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : M. Guy ROUCHON, M. Benoît LASCoux, Mme Françoise OTT, M. Dominique VALLIERE

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 51

Secrétaire de séance : Mme Marie-Françoise FOURNIER

METHANISATION : AVIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

Rapporteur : M. François BARNAUD

En 2019, l'Agglomération, en collaboration avec ENGIE, PICOTY et la caisse des dépôts, a lancé une étude de faisabilité sur un projet de méthanisation en zone industrielle « Les Garguettes », à la suite de laquelle, il a été décidé la réalisation de ce projet.

En effet celui-ci est en corrélation avec la stratégie plan climat approuvée le 11/12/14 (action 1,2,2 « Favoriser le développement d'un projet territorial de méthanisation »).

Produire du bio-méthane confère de nombreux avantages pour le territoire, car les déchets utilisés sont locaux et la consommation de l'énergie également. De plus, cela permet :

- D'accroître la part du renouvelable dans le mix énergétique
- De favoriser l'emploi local
- D'apporter un revenu complémentaire aux agriculteurs.

Dès lors, le projet a été développé par ENGIE, en partenariat avec l'Agglomération et la SEM Elina (qui a remplacé la Caisse des Dépôts). En revanche, la société PICOTY a souhaité se retirer, car elle ne souhaite plus s'investir sur des projets dans lesquels elle ne possède pas la majorité des parts.

Le projet est désormais arrivé dans la phase de consultation du public¹ et des collectivités. A ce titre, l'Agglomération du Grand Guéret doit se prononcer avant le 31 octobre 2022. En cas d'autorisation de Mme la Préfète à l'issue de cette consultation, l'objectif sera de mettre en service l'unité de méthanisation début d'année 2024.

Comme il l'a déjà été rappelé plusieurs fois au sein de cette assemblée, dans le cadre de la vente de la parcelle section AD n° 207 (cf. délibérations du 29/06/2021 et du 11/03/2022), le projet porte sur la production de biogaz, via un procédé de méthanisation (la méthanisation repose sur le phénomène biologique de fermentation des matières organiques).

La SAS « Biogaz du Grand Guéret », créée par ENGIE spécialement pour ce projet, envisage, sur un site de 1,7ha, de méthaniser 28 000 tonnes de matières par an, essentiellement d'origine agricole, pour produire du gaz qui sera ensuite épuré et injecté dans le réseau public de distribution.

Le digestat restant en fin de processus sera valorisé comme fertilisant agricole et épandu sur les terrains des agriculteurs partenaires du projet.

Il produira en effet, de manière renouvelable, environ 7,4 % de la consommation de gaz de l'Agglomération et évitera 3200 tonnes de CO₂ / an, ce qui participe à la lutte urgente contre le dérèglement climatique.

Son caractère territorial est assuré par l'approvisionnement de déchets agricoles qui se fera en moyenne dans un rayon de 11km (85 % du gisement se situant dans un rayon de 20 km autour du projet).

Vu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

14 CONTRE : M. Guillaume VIENNOIS (2 voix avec le pouvoir de M. GARGADENNEC) Mme Corinne TONDUF, M. Ludovic PINGAUD (2 voix avec le pouvoir de Mme Véronique FERREIRA DE MATOS), M. Henri LECLERE, M. Thierry BAILLIET, M. François VALLES, M. Michel PASTY, M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER), Mme Sabine ADRIEN (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Marie-Françoise FOURNIER

1 ABSTENTION : M. LECLERE (pouvoir de Mme Véronique VADIC)

¹<https://www.creuse.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultations-publiques>

émettent un avis favorable sur le projet porté par la SAS « Biogaz du Grand Guéret ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Mme Marie-Françoise FOURNIER

↓

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Mme Marie-Françoise FOURNIER.



BIOZ

Le biométhane au cœur de nos territoires

Biogaz du Grand Guéret

Présentation du projet

26/09/2022



1.

Etat du projet Biogaz du Grand Guéret



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Etat du projet Biogaz du Grand Guéret

Acteurs du projet



BIOZ

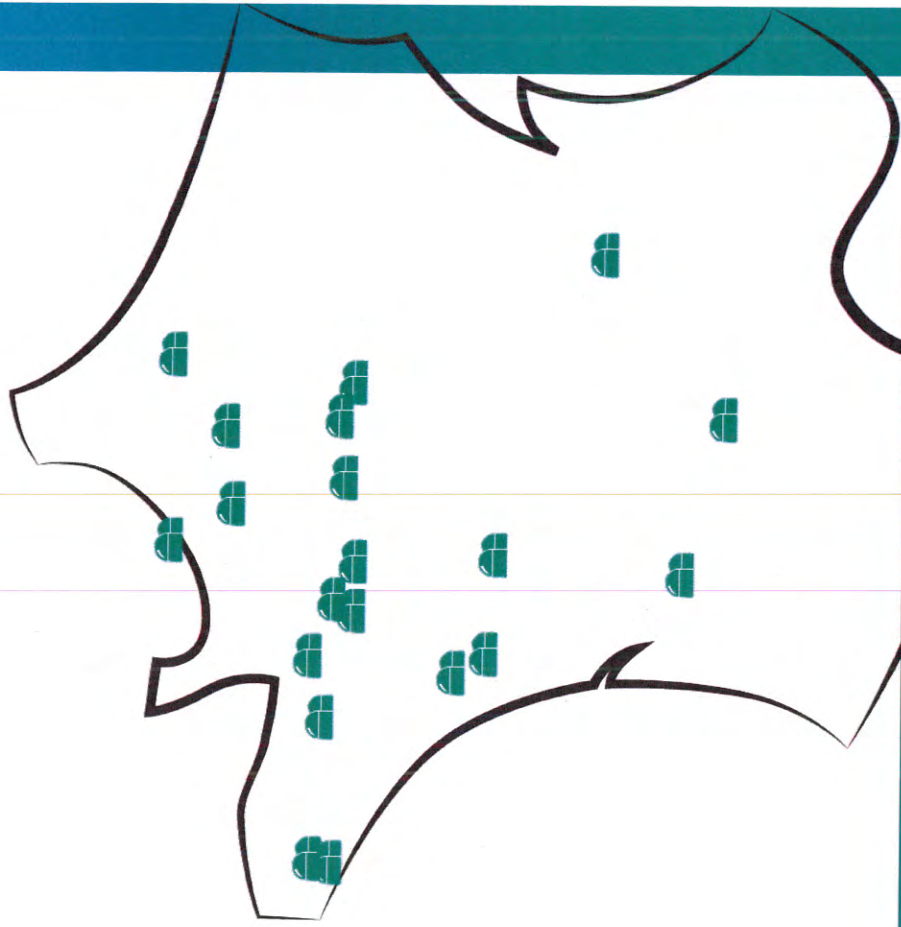
Le biométhane au cœur de nos territoires



**GRAND
GUÉRET**
Communauté
d'Agglomération

élinea

la SEM des syndicats d'énergies
de Creuse et de Haute-Vienne



Etat du projet Biogaz du Grand Guéret

Planning



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DU
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

2. Informations générales



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Information Générales

Les atouts de la méthanisation

Produire une énergie

- renouvelable
- Décarbonnée
- locale

en substitution d'énergies fossiles



Participer à **l'économie locale** :
Emploi d'agents d'exploitation,
Taxes et activités déléguées aux
prestataires locaux (construction,
transport, travaux agricoles...)



Fournir un **fertilisant naturel** pour les agriculteurs locaux, substituable aux engrais chimiques

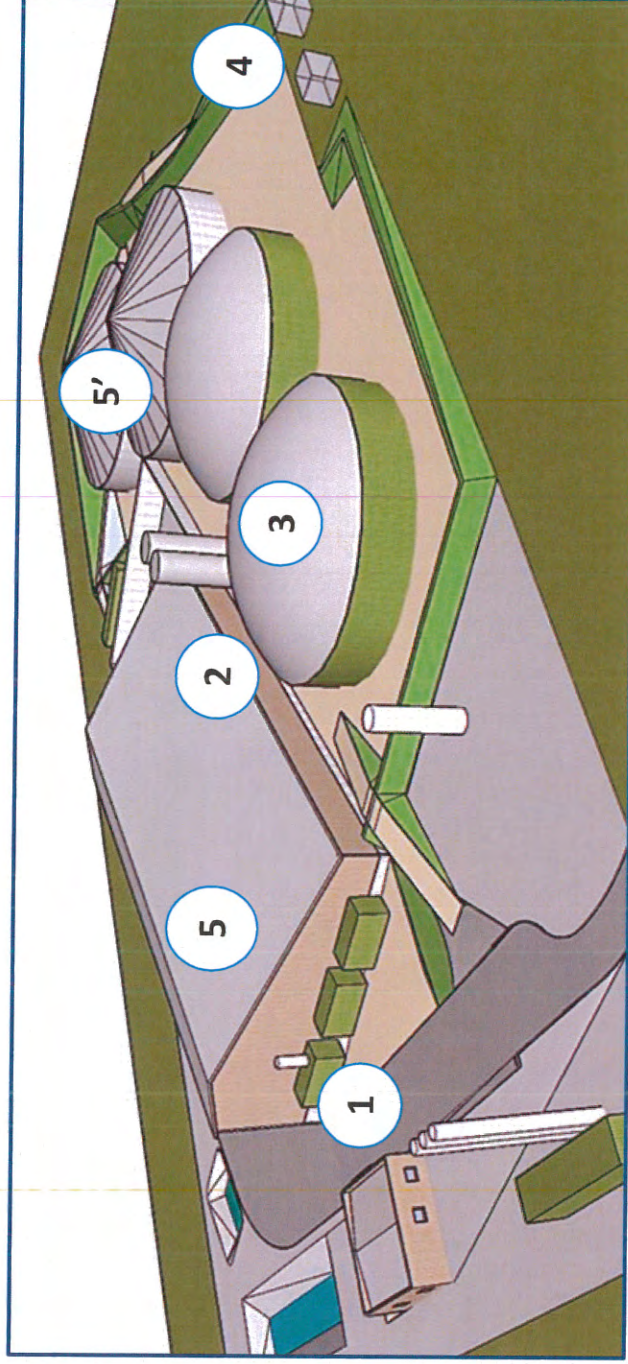


Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

Information Générales

Comment ça marche

- 1- Réception et stockage des matières organiques
- 2 – Incorporation des matières organiques
- 3 – Digesteurs
- 4 – Epuration et injection du gaz
- 5 – Stockage du digestat



3.

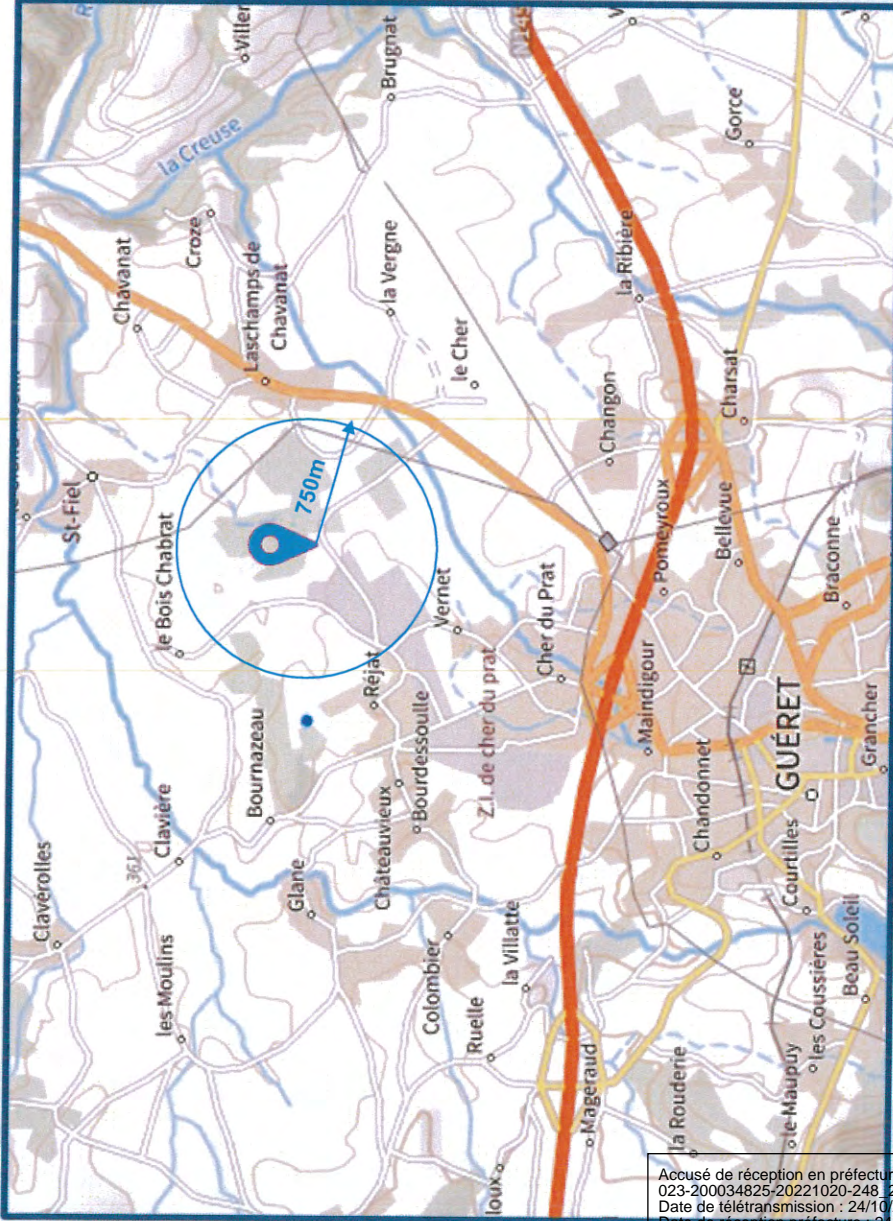
Biogaz du Grand Guéret



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

BIOGAZ DU GRAND GUERET

Localisation



- Site de 1,7 ha
- En zone industrielle
- À plus de 750 m de tout riverain



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

BIOGAZ DU GRAND GUERET

Intégration paysagère



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

BIOGAZ DU GRAND GUERET

Dimension du projet

160 Nm³/h de biométhane, soit 12,6 GWh/an
Injecté sur le réseau de gaz naturel local

28 600 tonnes de substrats traités par an, soit 78t/j

57% d'effluents d'élevage

Essentiellement bovins

42% de matières végétales :

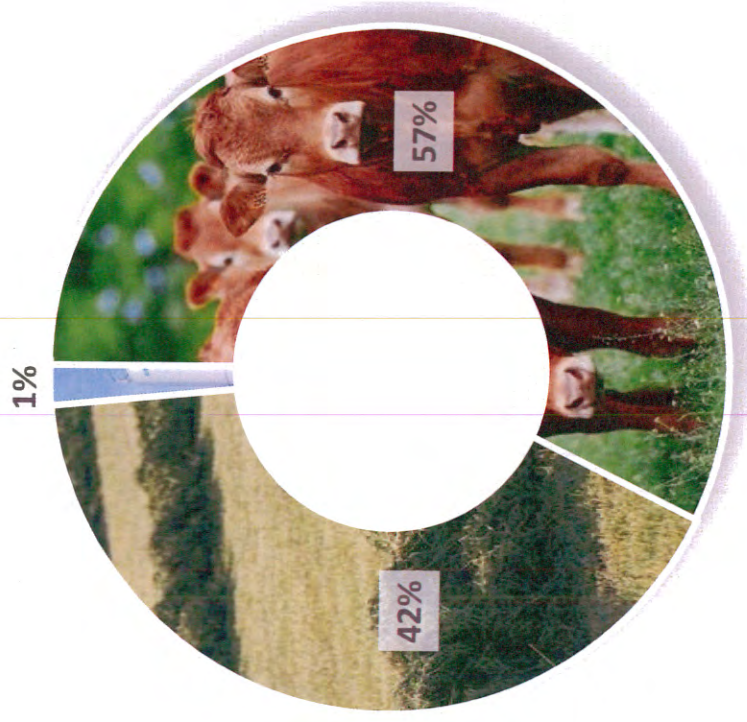
Fauches de prairies (*partiellement délaissées*)

CIVE et autres cultures

Tontes de pelouses

< 1% de déchets d'IAA

Effluents de laiteries et
oulangeries



Accusé de réception en préfecture
023 2200034625-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

BIOGAZ DU GRAND GUERET

Trafic routier

Approvisionnement :

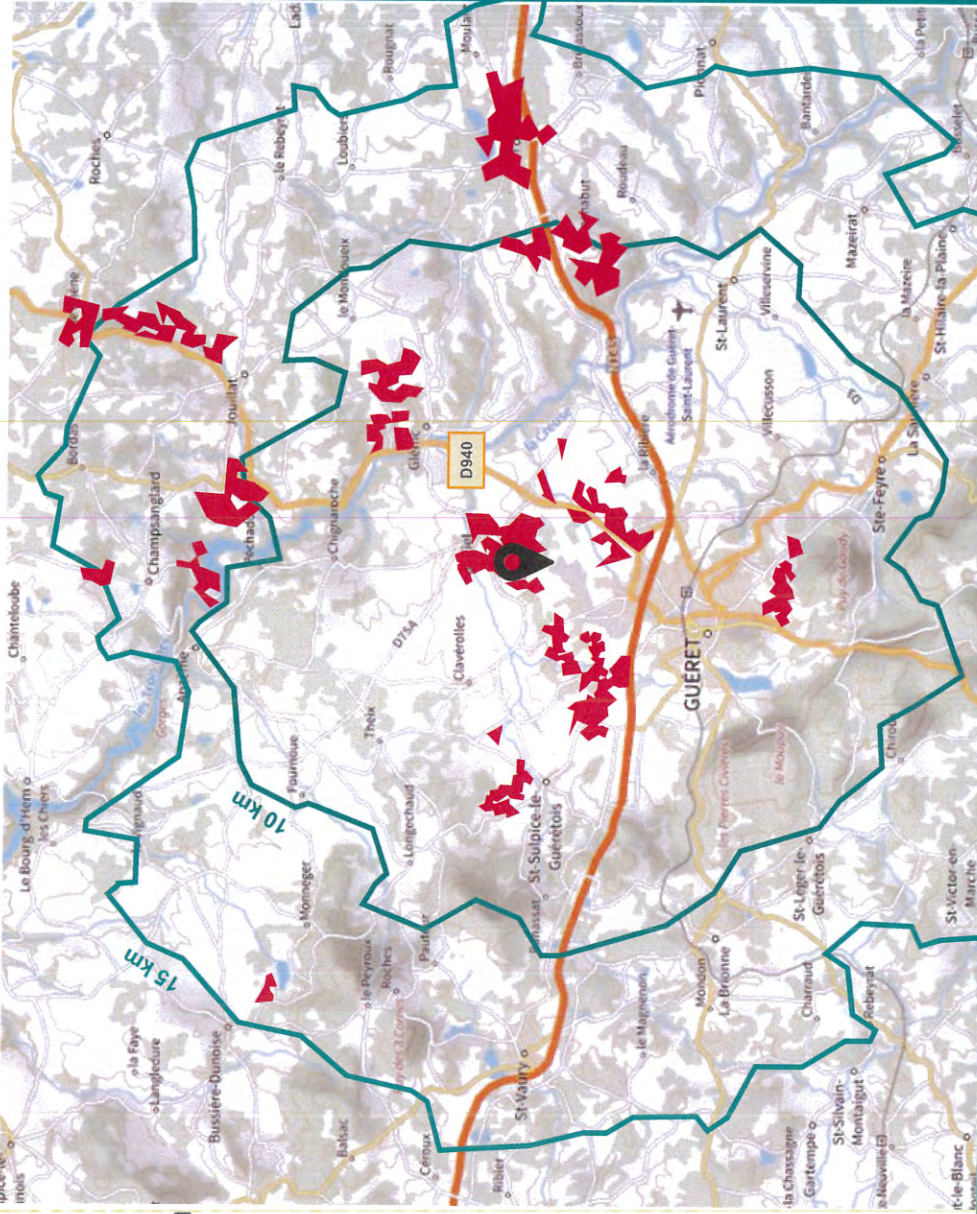
Distance moyenne d'approvisionnement de 11km

Plan d'épandage :

Dans un rayon d'environ 15km

Trafic moyen de 8,6 rotations/j
Et maximum de 11,2 rotations/j

< 10% du trafic PL D940



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022



BIOZ

Le biométhane au cœur de nos territoires

Merci pour votre attention

Votre interlocuteur :

Florian RYS – Chef de projet
Florian.rys@engie.com
07 87 04 61 80



Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221020-248_22-DE
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022